

honoraires transaction TTC maximums

à la charge de l'acquéreur

prix du bien
(net vendeur)



0 – 125 000 €	4000 – 6000€	4500 – 6500 €
125 001 – 300 000 €	5%	5.5%
300 001 – 600 000 €	4%	4.5%
➤ 600 000€	3%	3.5%

Chaque agence du réseau Côté Particuliers est une entreprise juridiquement et financièrement indépendante.

Cette grille tarifaire est valable uniquement pour les clients particuliers (hors programmes neufs) et pour les Locaux d'habitation

Nos honoraires de gestion locative et leurs services associés :

Gestion complète

- Quittancement mensuel du locataire
- Appels de loyers mensuel
- Encaissement des loyers
- Versement mensuel au bailleur à date garantie
- Rapport de gestion mensuel
- Augmentations annuelles de loyer
- Régularisation des charges
- Paiement des charges au syndic
- Consultation du dossier et des comptes sur www.locgestion.com
- Aide à la déclaration fiscale**
- Suivi technique, maintenance courante
- Relations fournisseurs

Honoraires :
4,7 à 5,7 % TTC* du montant du quittancement mensuel, selon montant total géré pour un même client

Assurance protection des risques locatifs

- Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise
- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90 000 €/sinistre
- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10 000 €
- Prise en charge des procédures, frais d'huissiers et d'avocats
- Protection Juridique à concurrence de 6 000 €
- Eviction du locataire

Prime :
3% TTC du quittancement mensuel